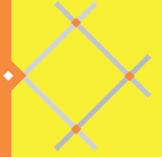


ETUDIANTS VOTEZ

UNIVERSITÉ
PERPIGNAN
VIA
DOMITIA



Mardi 10 avril



pour les représentants
étudiants
de l'université de Perpignan

POURQUOI VOTER ?

Voter c'est un devoir, un acte citoyen, et cela ne prend que 2 minutes.

La voix des représentants étudiants est tout aussi importante que celle des autres membres élus.

Les élus étudiants participent aux conseils centraux, interviennent dans l'élaboration des projets, participent aux prises de décisions et font des propositions pour améliorer ta vie d'étudiant :

- Le contenu de ta formation
- Les modes d'examens
- La rénovation des espaces d'études et de vie
- L'accès à la santé, au sport, à la culture,
- Les associations étudiantes
- Le financement de projets étudiants ...

POUR QUI VOTER ?

Lors des élections, tu vas choisir ceux qui te représenteront dans les conseils centraux et feront entendre ta voix : les élus étudiants !

⇒ *Les conseils centraux, qu'est-ce que c'est ?*

Ce sont les instances de gouvernance de ton université.

Dans chacune d'elle, un nombre de sièges est prévu pour les élus étudiants :

- 4 sièges à pourvoir au **Conseil d'Administration** (CA)
- 12 sièges à pourvoir au **Conseil Académique Commission Formation et Vie Universitaire** (CFVU)
- 4 sièges à pourvoir (uniquement par des doctorants) au **Conseil Académique Commission Recherche** (CR)

C'est au sein du conseil académique que sera élu le Vice-président étudiant.

QUI VOTE ?

Tous les membres qui composent la communauté universitaire doivent voter aux élections du 10 avril 2018.

⇒ *En tant qu'étudiant, tu fais partie du collège des usagers*

Est considéré comme USAGERS, tout étudiant inscrit à l'UPVD y compris :

- Les personnes bénéficiant de la formation continue,
- Les auditeurs libres,
- Les étudiants poursuivant leurs études par apprentissage,
- Les doctorants contractuels qui ne remplissent pas les conditions pour être électeurs/éligibles dans le collège des enseignants.

OÙ, QUAND ET COMMENT VOTER ?

⇒ *Le 10 avril 2018, de 9h00 à 17h00 à la maison de l'étudiant*

Chaque étudiant dispose d'une voix dans chacun des conseils. Pour voter, pense à te munir de ta carte d'étudiant (ou à défaut du certificat de scolarité et d'une pièce d'identité).

Une fois sur place, prends le matériel de vote (bulletins et une enveloppe de même couleur) pour chaque conseil, rends-toi dans l'isoloir pour effectuer ton choix de vote (sans rayer ni ajouter de nom sur le bulletin, sous peine de nullité).

Enfin, présente-toi à l'urne concernée pour y déposer ton bulletin de vote, sans oublier de signer la liste d'émargement.

JE SOUHAITE ME PRÉSENTER AUX ÉLECTIONS, COMMENT FAIRE ?

⇒ *Tu as envie de t'impliquer davantage dans la vie de l'UPVD ?*

Porte toi candidat et deviens peut-être un des représentants étudiants. La date limite de **dépôt de candidatures est fixée au mardi 27 mars à 12h00**. Elles sont à déposer au Service des Affaires Institutionnelles et Juridiques (SAIJ).

Pour connaître la procédure, le calendrier et les documents à télécharger, réfère toi à la fiche pratique « comment monter une liste de candidats » disponible sur le site de l'UPVD.

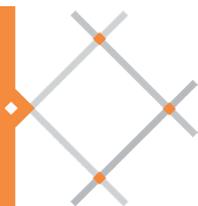
ET APRÈS ?

Les résultats seront consultables sur le site internet de l'UPVD.

Tu pourras ainsi saisir tes représentants élus afin de leur faire connaître tes préoccupations, tes idées ...



UNIVERSITÉ
PERPIGNAN
VIA
DOMITIA



www.univ-perp.fr

 /UPVD66

 @UPVD1

Université de Perpignan Via Domitia
52 avenue Paul Alduy
66 860 Perpignan Cedex 9
33 (0)4 68 66 20 00